

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alumin acet-tart solutio

N° d'article 21450100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

P310

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***

acide acétique à ...%; Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

No. CAS	16828-12-9		
No. EINECS	605-512-3		
Numéro d'enregistrement	01-2119531538-36-XXXX		
Concentration	>= 10	< 25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Dam. 1	H318	

acide acétique à ...%

No. CAS	64-19-7		
No. EINECS	200-580-7		
Numéro d'enregistrement	01-2119475328-30-XXXX		
Concentration	>= 5	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 3	H226	
	Skin Corr. 1A	H314	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 90 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 < 90 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25 %

ATE dermale 1'112 mg/kg

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

Autres ingrédients ***

eau

No. CAS	7732-18-5		
No. EINECS	231-791-2		
Concentration	>= 50	%	
Le renvoi: [4]			

Carbonate de calcium

No. CAS	471-34-1		
No. EINECS	207-439-9		
Numéro d'enregistrement	01-2119486795-18-XXXX		
Concentration	>= 1	< 10	%

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

Le renvoi: [4]

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

No. CAS 87-69-4

No. EINECS 201-766-0

Numéro 01-2119537204-47-XXXX

d'enregistrement

Concentration

< 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1

H318

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	12	Des liquides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

acide acétique à ...%

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	25	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	50	mg/m ³	20	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAW Auge; NIOSH OSHA

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

acide acétique à ...%

Type	Sol		
Concentration	0.478		mg/kg
Type	Eau salée		
Concentration	0.3058		mg/l
Type	Eau douce		
Concentration	3.058		mg/l
Type	Sédiment marin		
Concentration	1.136		mg/kg
Type	Sédiment		
Concentration	11.36		mg/kg
Type	STP		
Concentration	85		mg/l
Conditions	Occasionel		
Concentration	30.58		mg/l

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié

Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

Liquide, limpide

Couleur

incolore à jaune verdâtre

Odeur

odeur d'acide acétique

Point de fusion

Remarque

N'est disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur

> 100 °C

Point d'éclair

Valeur

°C

Remarque

Non applicable

valeur pH

Remarque

N'est disponible

Pression de vapeur

Valeur

env. 23.0 hPa

température

20 °C

Source

Valeur évaluée

Densité et/ou densité relative

Valeur

1.050 à 1.062 g/ml

Remarque

Relative Density according specification

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque

miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	rat		
DL50		3310	mg/kg

Carbonate de calcium

Espèces	rat		
DL50		6450	mg/kg

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		OECD 423	

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

Espèces	rat		
DL50		6207	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	lapin		
DL50		1112	mg/kg
Source		Sigma/Aldrich	

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	rat		
CL 50		11.4	mg/l
Durée d'exposition		4	h

acide acétique à ...%

Espèces	souris		
CL 50		5620	ppm(V)
Durée d'exposition		1	h
Source		Sigma/Aldrich	

acide acétique à ...%

CL 50	>	40	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

acide acétique à ...%

Espèces	lapin
évaluation	Fortement corrosif

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**acide acétique à ...%**

Espèces	lapin
évaluation	Fortement corrosif

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode	OECD 437

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
------------	---

Sensibilisation (Composants)**acide acétique à ...%**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**2,3-Dihydroxybutanedioic acid**

Toxicité chronique			
Espèces	rat		
NOAEL	2460		mg/kg

acide acétique à ...%

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Mutagénicité (Composants)**2,3-Dihydroxybutanedioic acid**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

évaluation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

acide acétique à ...%

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Toxicité reproductrice (Composants)**2,3-Dihydroxybutanedioic acid**

évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 414

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

évaluation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

Cancérogénicité (Composants)**2,3-Dihydroxybutanedioic acid**

évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 453

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

évaluation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acide acétique à ...%

Remarque

Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**acide acétique à ...%**

Remarque

N'est disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****acide acétique à ...%**

Espèces

truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

CL 50

> 300.8

mg/l

Durée d'exposition

96

h

méthode

OECD 203

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces

Poisson zèbre (*Brachydanio rerio*)

CL 50

> 100

mg/l

Durée d'exposition

96

h

méthode

OECD 203

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

Espèces

Gambusia affinis

CL 50

37

mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)**acide acétique à ...%**

Espèces

Daphnia magna

CE50

47

mg/l

Durée d'exposition

24

h

Source

Merck KGaA Fiche de données de sécurité

acide acétique à ...%

Espèces

Daphnia magna

CE50

> 300.82

mg/l

Durée d'exposition

48

h

méthode

OECD 202

Source

Sigma/Aldrich

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces

Daphnia magna

CE50

93.3

mg/l

Durée d'exposition

48

h

méthode

OCDE 202

Toxicité pour les algues (Composants)

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

acide acétique à ...%

Espèces	Scenedesmus quadricauda	
CI5	4000	mg/l
Durée d'exposition	16 h	

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	51.4	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**acide acétique à ...%**

Espèces	Pseudomonas putida	
EC5	2850	mg/l
Durée d'exposition	16 h	

acide acétique à ...%

Espèces	Photobacterium phosphoreum	
CE50	11	mg/l
Durée d'exposition	15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****acide acétique à ...%**

Valeur	99	%
Durée de l'essai	30 d	
évaluation	Facilement biodégradable	

acide acétique à ...%

Valeur	95	%
Durée de l'essai	5 d	
méthode	OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C	

2,3-Dihydroxybutanedioic acid

Valeur	> 80	%
évaluation	Facilement biodégradable	

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**acide acétique à ...%**

Valeur	880	mg/g
Durée de l'essai	5 d	
Source	Sigma/Aldrich	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****acide acétique à ...%**

log Pow	-0.17	
température	25 °C	
Source	Sigma/Aldrich	

Aluminum sulfate (Al₂(SO₄)₃) hydrate (1:14)

pOW	-2	
-----	----	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nom commercial: Alumin acet-tart solutio

Numéro de la matière: 214501

Version: 4 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 31.01.23

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.